

Délibération n°13.03

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
55
(M BONNICHON Frédéric, M
CHAUVIN Lionel, ne prennent pas
part au vote)

Date de convocation :
03 avril 2024

Date d'affichage de la liste des
délibérations :
17 avril 2024

**Objet : Compte administratif
2023 : Budget annexe
« Assainissement »**

L'AN deux mille vingt-quatre, le mardi 09 avril, le conseil communautaire, convoqué le 03 avril 2024 s'est réuni à Ennezat, Salle Espace Culturel, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M RESSOUCHE Bruno, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.**

M DAIN Denis, Mme GRENIER Arlette, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M AGBESSI Eric *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,
- M BEAURE Nicolas *a donné pouvoir* à M MELIS Christian,
- M CHANSARD Gérard *a donné pouvoir* à M PONCÉ Stéphane,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- M DESMARETS Pierre *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- Mme GRENET Michèle *a donné pouvoir* à Mme BERTHELEMY Hélène,
- Mme HOARAU Catherine *a donné pouvoir* à M HEBRARD Jean-Pierre,
- Mme NIORT Nathalie *a donné pouvoir* à M BOUCHET Boris,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DE ABREU Jérôme,
- M ROUGEYRON Denis *a donné pouvoir* à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent *a donné pouvoir* à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M DAIN Denis, conseiller communautaire suppléant.

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M RAYNAUD Jean-Louis

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales :

- **M Frédéric BONNICHON, ainsi que M Lionel CHAUVIN qui lui a donné pouvoir, ne participent pas au vote des comptes administratifs 2023 ;**
- **M Pierre PECOUL est désigné Président pour le vote des comptes administratifs 2023.**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 1612-12 et suivants,
Vu l'arrêté préfectoral n°20240538 du 02 avril 2024 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu la délibération n°20230131.05 du conseil communautaire du 31 janvier 2023 portant approbation du budget principal 2023 et de ses budgets annexes,

Vu la délibération n°20230704.30 en date du 4 juillet 2023, portant décision modificative n°1,

Vu la délibération n°20230926.25 en date du 26 septembre 2023, portant décision modificative n°2,

Vu la délibération n°20231114.14 en date du 14 novembre 2023, portant décision modificative n°3,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif 2023 et le résumé du compte administratif 2023, annexés à la présente, ainsi que le compte administratif du budget annexe « Assainissement » présenté à l'assemblée,

Considérant que le contrôle simultané et réciproque des comptes de gestion 2023 avec les comptes administratifs présentés au conseil communautaire permet de constater leur exacte concordance,

Considérant l'avis du bureau communautaire du 02 avril 2024,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Vice-Président délégué aux finances et à l'administration, et à la majorité (9 contres : M AGBESSI Eric qui a donné pouvoir à M DUBOIS Gérard ; M BOUCHET Boris ; M DE ABREU Jérôme ; M DEAT Alain ; M DUBOIS Gérard ; Mme NIORT Nathalie qui a donné pouvoir à M BOUCHET Boris ; Mme PIRES-BEAUNE Christine qui a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme ; M RESSOUCHE Bruno ; M VILLAFRANCA Grégory), décide :

- **D'approuver le compte administratif 2023 - Budget annexe « Assainissement » de Riom Limagne et Volcans ;**
- **De donner quitus à Monsieur le Président ;**
- **D'approuver la sincérité des restes à réaliser figurant au compte administratif des budgets principal, et annexes « Transport public de voyageurs », « Commerces de proximité » et « Accueil et habitat des gens du voyage » ;**
- **D'approuver la sincérité des opérations comptables traduites dans les comptes administratifs de l'ensemble des budgets.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 10 avril 2024

Le Président

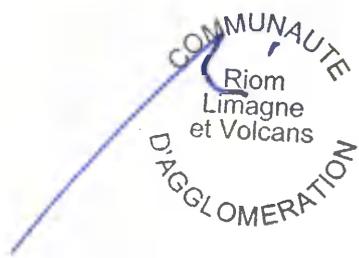
Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de suffrages exprimés : 55
 VOTES :
 Pour : 46
 Contre : 9
 Abstentions : 0



Date de convocation : 03/04/2024

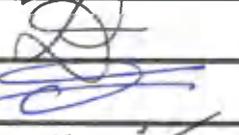
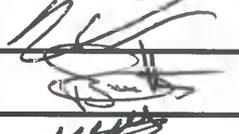
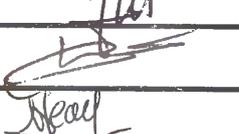
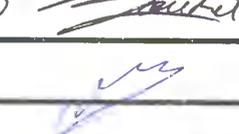
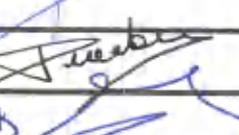
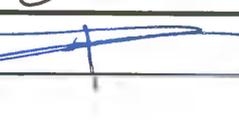
Présenté par (1) Le le Président,
 A Ennezat le 09/04/2024
 (1) Le le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Ennezat, le 09/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ABELARD Nathalie		
AGBESSI Eric	pourrait être G. DUBOIS	
AYRAL Jean-Paul		
BARBECOT Jacques	remplacé par R. GRENIER	
BEAURE Nicolas	pourrait être C. MEIS	
BELDA José		
BERTHELEMY Hélène		
BIGAY Bertrand		
BOISSET Jean-Pierre		
BONNICHON Frédéric		
BOUCHET Boris		
CACERES Marie		
CARTAILLER Philippe		
CHANSARD Gérard	pourrait être S. BONCE	
CHASSAGNE Eugène		
CHASSAING Pierre	pourrait être P. PETCOUL	
CHAUVIN Lionel	pourrait être F. BONNICHON	
DE ABREU Jérôme		
DE MARCHI Véronique		
DERSIGNY Eric		
DÉSMARETS Pierre	pourrait être X. RAYNAUD	

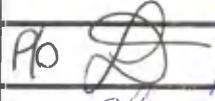
Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20240409-DEL202404091303-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2024
 Date de réception préfecture : 22/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

DUBOIS Gérard	
DUCHE Dominique	
DUPONT Laurence	
DÉAT Alain	
GAILLARD Philippe	
GAUTHIER Patrice	
GRENET Daniel	
GRENET Michèle	pourvu par H. BERTHELEMY 
GRENET Roland	
HEBRARD Jean-Pierre	
HOARAU Catherine	pourvu par JP HEBRARD 
IMBERT Didier	représenté par D.DAIN 
JEAN Daniel	
LAFARGE Anne-Catherine	
MAGNET Fabrice	
MAGNOUX André	
MARTINHO Corinne	
MELIS Christian	
MESSEANT Jean-François	
MICHEL Didier	
MOURNIAC-GILORMINI Virginie	
NIORT Nathalie	pourvu par B. BOUCHET
PANIAGUA Murielle	
PECOUL Pierre	
PERRETON Régine	
PIRÈS BEAUNE Christine	pourvu par I DE ABREU
PONCÉ Stéphane	
RAYMOND Vincent	
RAYNAUD Jean-Louis	

RAYNAUD Jean-Louis
 Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20240409-DEL202404091303-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2024
 Date de réception préfecture : 22/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

RESSOUCHE Bruno	
ROUGEYRON Denis pouvait à V DE MARGHI	
ROUSSEL Sandrine	
RÉGNOUX Marc	
THÉVENOT Laurent pouvait à L. DUPONT	PO 
VAUGIEN Evelyne	
VERMOREL Pierrick	
VEYLAND Anne pouvait à E. VAUGIEN	
VILLAFRANCA Grégory	
WEINMEISTER Nicolas	

Certifié exécutoire par (1) Le le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A ,le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20240409-DEL202404091303-DE Date de télétransmission : 22/04/2024 Date de réception préfecture : 22/04/2024
--